

Produire de l'information périodique sur le développement du bassin du Niger. Cette structure ne peut avoir comme vocation d'observer dans le seul but d'accumuler puis de conserver des données. C'est pourquoi l'Observatoire devra se doter par ailleurs, des compétences nécessaires à l'analyse des données recueillies et mettre en œuvre un dispositif de diffusion d'une information utile tant aux décideurs politiques, qu'aux opérateurs économiques et aux acteurs du développement.